

JE VOTE

JE M'INSCRIS

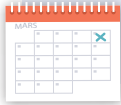
Où ?

En ligne sur service-public.fr
 À ma mairie d'arrondissement.
 Par courrier.



Quand ?

Jusqu'au 4 mars inclus pour l'élection présidentielle (possibilité de s'inscrire jusqu'au 6 mai inclus pour les législatives).



Avec quoi ?

Un justificatif d'identité (CNI, passeport...)

Un justificatif de domicile (attestation assurance habitation, facture de gaz, électricité..., mais pas de téléphone portable).



Avec quoi ?

Un justificatif d'identité (CNI, passeport...)
 Ma carte d'électeur (pas obligatoire).



Je vérifie

si je suis inscrit sur : service-public.fr ou auprès de ma mairie d'arrondissement.

Il faut être inscrit sur les listes électorales pour voter à l'élection présidentielle (10 et 24 avril) puis aux législatives (12 et 19 juin). Mode d'emploi.



Je vérifie

l'emplacement de mon bureau de vote sur cartes.lyon.fr/elections.

JOUR J : JE VOTE

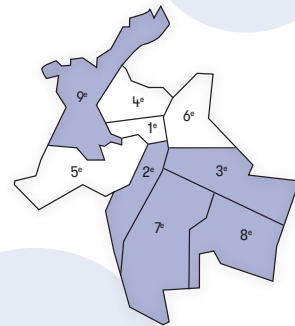


Où ?

À l'adresse et au numéro de bureau qui figurent sur ma nouvelle carte d'électeur.

DÉJÀ INSCRIT

Je reçois ma nouvelle carte d'électeur début avril



Je vérifie l'adresse et le numéro de mon bureau de vote, en particulier dans les 2°, 3°, 7°, 8° et 9° arrondissements :

des modifications de périmètre des bureaux de vote entrent en vigueur pour la présidentielle :

- mon numéro de bureau peut changer mais pas le site,
- mon numéro de bureau ET le site peuvent changer.